



COMpte RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE
Du 16 février 2023

L'an deux mille vingt et trois, le seize février à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de MILLAU
Étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc, après convocation
légale,
Sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, M. DURAND, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, T. PEREZLAFONT, A. ESON, N. WOUREL, S. MARTIN DUMAZER, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, C. JOUVE, M. GUIBERT, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOU, F. LAUR, A. NAYRAC, F. GAVEN, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, C. SUDRESBALTRONS, K. HAUMAITRE, B. SOLIER,

Étaient excusés : P. PES POUVOIR A Y. DOULS, JC. BENOIT POUVOIR A M. DURAND, C. MEDEIROS POUVOIR A S. MARTIN DUMAZER, F. COINTOT POUVOIR A JP MAS, S. TARROUX POUVOIR A C. COMPAN,

Étaient absents : L. SUDRE, K. ORCEL, P. RAMONDENC,

Secrétaire de séance : VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



19h10 – Ouverture de la séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services fait l'appel.

Madame la Maire

« Nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur ARTAL est-il candidat ? Y a-t-il des voix contre la candidature de Monsieur ARTAL à cette fonction ? Il n'y a pas d'abstention ? Donc, Monsieur ARTAL est notre secrétaire de séance. Merci beaucoup. Je vous propose d'approuver les comptes rendus du 17 novembre et du 19 décembre 2022. Avez-vous des remarques sur ces comptes rendus ? Oui, Monsieur SAINT PIERRE ? »

Monsieur SAINT PIERRE

« À travers le compte rendu du Conseil du 19 décembre, je voudrais revenir sur la délibération n°21 qui portait sur les subventions assorties des conditions d'octroi aux associations. Vous nous aviez expliqué assez longuement que vous aviez rencontré les associations et que vous avez travaillé dans la dentelle, en nous expliquant que vous aviez – les uns et les autres dans vos secteurs de compétences et de délégation – rencontré des associations pour exposer la situation, partager avec elles, leur expliquer qu'il y aurait une baisse de subvention, et que cette baisse avait été approuvée par les associations, certaines, même allant jusqu'à se porter volontaires pour une réduction de la subvention. Nous vous avons fait confiance, nous avons fait confiance à la majorité et à la façon dont l'échange s'est déroulé. Nous avons voté en conscience positivement sur cette délibération et à l'occasion d'une de vos remarques, j'ai eu la possibilité d'expliquer quel était le sens de notre approbation qui était d'abord de voter les subventions à des associations pour leur permettre de fonctionner et ensuite, à partir du moment où ces associations avaient été reçues par vous ou vos adjoints, et avaient accepté de bon cœur le principe de cette réduction de subventions, il ne nous appartenait pas de venir juger. De cette position, nous avons adopté la délibération et je m'en étais expliqué. Il se trouve que depuis le 19 décembre, un certain nombre de responsables d'associations sont venus nous rencontrer pour deux choses : nous informer la baisse de la subvention et surtout pour nous demander de nous expliquer sur le vote qui avait été le nôtre – ce que nous

avons fait.

Madame la Maire, dans cette délibération, je considère que vous nous avez délibérément trompés. Avec les propos que vous avez, je trouve que c'est grave de tromper les élus du groupe d'opposition, parce qu'à partir de là, comment voulez-vous que nous arrivions à voter en notre âme et conscience les rapports que vous nous présentez si nous avons systématiquement un sentiment du doute ou de suspicion. Je voulais vous faire part de cet état de fait puisque nous adoptons le compte rendu du Conseil du 19 décembre et de vous dire l'inquiétude qui était la nôtre et toute la déception sur cette tromperie. »

Madame la Maire

« Ce sont vos propos qui sont graves, Monsieur SAINT PIERRE. Il n'y a eu aucune tromperie, c'est-à-dire que ce qui a été exposé le soir du Conseil du 19 décembre est bel et bien ce qui est réel. Je peux vous citer les deux associations qui ont renoncé, ou à une fin de subvention sur 2022 ou à une partie de la subvention sur 2023. Messieurs WOHREL, MAS et Mesdames COMPAN, TUFFERY pourront aussi vous dire les échanges qu'ils ont eus avec chacun. En revanche, ce qu'on a pu lire ce matin dans la presse hebdomadaire, en effet, il n'y a pas de négociation. On n'est pas des marchands de tapis quand on est élu. On définit un budget ensemble entre élus, avec vous – vous l'avez voté – et avant ce vote-là, on avait informé l'ensemble des associations qui devaient être touchées par cette baisse de subvention. Et comme on l'a dit, l'immense majorité d'entre elles, pas la totalité, a très bien compris et nous a dit être solidaire de la situation de la Ville et jouer le jeu à nos côtés. Les différents adjoints ou conseillers que j'ai cités peuvent abonder mes propos, mais de dire qu'il y a eu tromperie au moment de la présentation du rapport, ça, je ne l'accepte pas. Il n'y a eu aucune tromperie et si vous voulez prouver, amenez des faits ou des actes parce que nous, on est conformes à nos propos lors du vote de ces subventions. Je vais reciter les deux associations parce que c'est d'autant plus remarquable, ça leur fera une publicité positive à chacune. Le premier, ce sont les « Natural Games ». Si je ne me trompe pas, j'ai en tête 6 000 € sur la subvention 2022, vu que ça avait été une belle édition. Ils nous ont dit : « On connaît vos difficultés financières, on ne vous demande pas la fin de la subvention, on la remet dans le pot commun de la collectivité ». La seconde association qui est venue spontanément, c'est « Le Théâtre de la Doline ». Ils ont renoncé à une partie de leur subvention 2023, c'est ça ? »

Madame TUFFERY

« Ils nous ont demandé un rendez-vous en sachant que justement, nous allons procéder à des baisses de subvention, en disant qu'eux, ils étaient prêts parce qu'ils pensaient être concernés, peut-être pas. Ils étaient prêts à laisser une part de leur subvention, parce qu'ils estimaient que leur activité reprenait et que peut-être, ça leur permettrait de donner un peu d'eux-mêmes aux autres associations qui étaient en souffrance. Alors, on ne l'a pas fait parce que ce n'était pas prévu, mais on a quand même trouvé la démarche intéressante. Quant aux autres, on avait tous les rendez-vous, on peut vous citer toutes les associations qu'on a reçues. Alors il ne faut pas dire dans le journal que nous n'avons pas reçu, on les a reçues. Si vous annoncez des choses, il faut donner des noms, parce que c'est facile d'annoncer sans donner des noms. Nous, on peut vous donner les noms de toutes celles que nous avons reçues, sans problème. Voilà, merci. »

Monsieur MAS

« Je vais rajouter quelque chose concernant les sports, comme ce que j'ai dit l'autre fois. Déjà, j'ai lu ce matin le papier. On n'est pas embarrassés. Si on est embarrassés, c'est parce qu'on a dû faire de sacrifices parce qu'on est frustrés. Là, on n'est pas embarrassés par la situation. Il n'y a pas eu de négociation et évidemment, on n'a négocié avec aucun club en ce qui concerne le sportif. Et nous, dans le domaine sportif, on a rencontré directement certains clubs et on les a tous appelés avec mon équipe. Deux ou trois ont un peu toussé, mais l'immense majorité des clubs a été parfaitement d'accord avec ce qu'on fait et notamment les délibérations qu'on va passer toute à l'heure – le foot et le rugby – que je remercie aussi, qui ont compris ce qu'on faisait. Donc, moi aussi dans le domaine du sport, j'aimerais avoir des noms. S'il y a des gens qui se sont plaints dans le sport, j'aimerais les connaître parce qu'ils ne me l'ont pas dit. Après, je laisse mes collègues répondre sur leur domaine de compétence. »

Madame la Maire

« Monsieur WOHREL ? »

Monsieur WOHREL

« Moi aussi je suis très surpris par vos propos, Monsieur SAINT PIERRE, et par la tribune qui est parue dans la presse, à moins que ce qu'ils font de ces propos soit une grande vague d'amnésie collective, mais c'est peu probable. Moi aussi, je suis prêt à vous donner des noms. »

Madame la Maire

« Moi, je ne vous autorise pas à mettre en doute notre probité parce que c'est quelque chose qui est très important dans notre équipe : la probité, l'exemplarité, l'engagement de chacun. Je peux vous dire que les passe-droits ont été stoppés depuis que nous sommes élus, et ça nous coûte tous les jours parce que c'est plus facile de faire plaisir aux gens. »

Monsieur NAYRAC

Hors micro

Madame la Maire

« Non, Monsieur. Alors là, c'est vous qui accusez. Allez-y, Monsieur NAYRAC, je vous écoute. Mais Monsieur NAYRAC, je ne vous ai pas donné la parole. J'ai dit qu'il y avait des passe-droits. Vous, allez jusqu'au bout, quel permis de construire ? J'ai dit que je n'admettais pas dans ce Conseil que notre probité soit remise en question, et c'est le cas avec vos propos. »

Monsieur SAINT PIERRE

« Il y a une différence, Madame la Maire. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT PIERRE, je finis mon propos, s'il vous plaît. Je ne permettrai pas dans cette assemblée – mes différents élus ont répondu et vous ont amené les preuves que les choses ont été faites telles qu'elles vous ont été présentées. Monsieur NAYRAC, si vous avez des doutes quant à notre probité, attaquez-nous. Je dis que ces agissements-là sont terminés. »

Monsieur SAINT PIERRE

« Madame la Maire, si vous m'autorisez à reprendre la parole, deux éléments de réponse, premièrement, par rapport à ce que vous venez de dire, il y a quand même un degré d'ordre sémantique entre le fait de dire qu'il y a tromperie et le fait de nous laisser entendre qu'il y avait des passe-droits, donc des choses illégales sous notre mandat. Ces deux degrés – à mon sens – sont différents en termes de sémantique et en termes de gravité. C'est le premier point. Et le deuxième point, Madame la Maire, il y a une différence entre le fait de présenter la délibération qui laisse à penser que vous avez eu une conversation – je dirais - constructive avec les associations... »

Madame la Maire

« C'est le cas. »

Monsieur SAINT PIERRE

« ...qui ont accepté de baisser leurs subventions, c'est une première forme de présentation. Et puis la seconde présentation que vous venez de nous faire encore il n'y a pas si longtemps que ça, en nous disant qu'il n'y avait pas de négociation. Donc, quand vous les avez reçues, ce n'était pas pour avoir leur assentiment sur la subvention, c'était pour les mettre devant le fait accompli. Ce sont deux façons différentes de voir les choses. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT PIERRE, ce sont les élus qui votent le budget. Ce ne sont pas les associations qui déterminent le montant de leurs subventions. »

Monsieur SAINT PIERRE

Hors micro

Madame la Maire

« Ça a été fait dans la concertation comme c'est toujours le cas. C'est la collectivité qui définit le montant d'une subvention. L'association fait une demande et la collectivité évalue cette demande et vote par la suite. En tout cas, rien n'a été fait en tromperie. Vous avez voté ce rapport, vous pouvez le regretter, vous pourrez peut-être continuer à le dire mais ce qui a été présenté ce jour-là est la réalité de ce qui a été fait auprès des associations. »

Monsieur SAINT PIERRE

Hors micro

Madame la Maire

« Peut-être pas en séance publique, mais en revanche, on veut bien... Je vais donner la parole à Monsieur SOLIER. »

Monsieur SOLIER

« Si vous me permettez de continuer sur le sujet, merci. Ce qui me navre le plus, si vous me permettez, Monsieur WOHREL, c'est à vous que je m'adresse, il y a une chose qu'il faut qu'on accepte, vous avez une façon de fonctionner qui n'était pas la même que la nôtre et celle que nous avons puisque j'étais en commission sport dans le précédent mandat. Certes, vous avez une façon de fonctionner, nous n'avons pas à la discuter, c'est la vôtre, mais elle me navre. Je vous avais déjà fait la remarque l'année dernière, là cette fois, en commission culture, j'ai essayé de vous demander s'il y avait possibilité d'énumérer les subventions que vous avez données à la culture dans un seul but : c'est que tout le monde en prenne connaissance, que ce soit les élus de la majorité et de l'opposition le jour de la commission, ainsi que le directeur des services, tout le monde était concerné. Nous le faisons par le passé, il y avait un débat et on pouvait échanger la liste des subventions au niveau culturel était annoncée, tout le monde en avait connaissance et nous pouvions dialoguer sur le sujet. Là, je vous l'ai demandé et vous m'avez dit « non, je ne peux pas vous les donner ou je ne vous les donne pas », je ne sais plus exactement ce que vous m'avez répondu. Ça me navre parce qu'il n'y a pas de dialogue et je trouve que c'est dommage. Et nous n'avons pas à citer les personnes que nous avons rencontrées pour la simple raison que nous n'allons pas les mettre dans l'embarras mais elles sont venues nous rencontrer, tout simplement. Et il y en a certaines pour lesquelles vous les avez mises devant le fait accompli qu'il n'y a pas eu de dialogue. Merci. »

Monsieur WOHREL

« Je suis navré de votre navrement mais déjà, je ne vous ai vu qu'une fois en commission culture. C'est peut-être un peu court pour vous faire une idée de nos modes de fonctionnement. »

Monsieur SOLIER

Hors micro

Monsieur WOHREL

« Sur les subventions, on ne vous a pas refusés. On s'est exprimés sur la globalité des subventions attribuées. Dans la mesure où on a reçu les associations, je ne vois pas ce qu'il y avait de plus à faire. »

Monsieur SOLIER

« C'est votre façon de fonctionner et nous l'avons fait. Mais moi, elle me navre. »

Madame la Maire

« Mais vous avez eu toutes les informations dans les rapports du Conseil municipal, Monsieur SOLIER. Rien ne manque de transparence. Tout est clair, dans les délibérations. »

Monsieur MAS

« Je me permets d'ajouter quelque chose, on avait choisi les subventions et on avait baissé quelques subventions aux associations. Nous avons informé les associations de cette baisse, il n'y a pas eu de négociation. On les a informées en expliquant pourquoi on avait fait ça, en prenant l'effort et en prenant parfois des pincettes, parce qu'en effet, ce n'est pas facile de dire aux gens qu'on va leur donner un petit moins qu'avant. Ça nous a beaucoup coûté de faire ça, mais on l'a fait. Il ne faut pas non plus exagérer les montants des baisses parce que ça reste extrêmement limité et certaines associations – comme vous l'avez expliqué – notamment au niveau du sport, qui avaient des besoins particuliers, qui ont des employés et qui faisaient des actions pour le handicap, ont vu leurs subventions ne pas baisser. Et on les a informées, après qu'on ait décidé du montant des subventions. C'est comme ça que ça s'est passé. C'est pour ça que la façon dont vous présentez les choses n'est pas bonne. »

Monsieur SOLIER

« J'ai aussi été en commission avec Madame COMPAN. Nous avons parlé des subventions et je tiens à la remercier de l'effort qu'elle a fait parce que je suis arrivé en retard parce qu'il y a eu le changement d'horaire et je suis arrivé à la fin. Elle a pris la peine de traverser la salle et de me faire la liste des subventions et j'ai apprécié. Donc ça peut se faire et c'est important. »

Madame la Maire

« Très bien. Les bons et les mauvais points ont été distribués. On peut donc passer au vote de ces deux comptes rendus. Y a-t-il des voix contre les deux comptes rendus ? Des abstentions ? Ils sont donc adoptés, merci beaucoup. »

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Madame la Maire

« Je propose sur l'ordre du jour de retirer une délibération, le rapport n°8 qui concerne la cession de l'immeuble cadastré, rue Condatomag pour des questions d'ajustement technique. Nous reverrons ce rapport ultérieurement. »

Actualité du CCAS

Madame COMPAN

« Bonjour tout le monde. Quelques informations, enjeux et projets du CCAS :

- nous souhaitons améliorer la connaissance de la structure pour faciliter et favoriser l'accès au droit du public, en développant des partenariats. Depuis trois ans, le partenariat est une réalité foisonnante et multiforme en fonction des thèmes, des acteurs, des enjeux et des réalisations. Certaines actions partenariales sont confidentielles mais importantes comme la cellule de veille sociale ou également la commission permanente. D'autres constituent des dispositifs consistants engageant des moyens importants et en grand nombre d'acteurs comme évidemment la convention territoriale globale.
- Nous travaillons la communication globale comme l'amélioration du site *Internet*, documentation plus adaptée : les informations disponibles permettent d'une part de s'adresser aux partenaires locaux et d'autre part de s'adresser à des publics et usagers qui ne savent pas vers qui s'orienter pour une demande sociale. En effet, il est important de le connecter au site de la Ville et de valoriser l'information immédiate. Il constitue une première ligne d'intervention qui pourra déboucher sur un rendez-vous au CCAS.
- Nous continuons notre implication dans les commissions comme la CORAFIN, la commission permanente et nous travaillons nos fiches d'action en lien avec la CTG la 3, la 11, la 12 et la 13 au travers des actions transversales, avec tremplin l'emploi, les centres sociaux et le Jardin du Chayran.
- Nous continuons et renforçons le travail social initial, à savoir les aides administratives et financières. Le CCAS garantit à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer des demandes d'ordre social une écoute attentionnée de ses besoins et préoccupations. Un travailleur social reçoit tous les usagers millavois et un entretien permet de réaliser une évaluation sociale de la situation pour créer un lien de confiance, être dans l'écoute active pour favoriser le repérage des problématiques, favoriser l'accès et maintien des droits égaux mais aussi pour prévenir la précarité. Cet entretien peut être le médiateur entre l'usager et les différentes institutions de notre territoire.
- Nous continuons de travailler et développer le projet de service établi en fonction des besoins sociaux repérés. Le CCAS de Millau continue de stabiliser une politique sociale à destination des plus fragiles dans un monde qui se complexifie avec le Covid, la guerre en Ukraine, le coût alimentaire, le prix de l'énergie et de l'essence, le logement et cet avenir incertain.
- Vous n'êtes pas sans savoir que le numérique prend une place déterminante sur les différentes démarches administratives et que la fermeture de certains services de Millau rend ces démarches encore plus laborieuses. Donc, nos actions doivent montrer une présence forte et dépasser la simple logistique de présentation sociale en répondant aux besoins des personnes les plus en difficulté et les plus fragiles.
- Le fil rouge des échanges, l'évolution des modalités d'intervention de l'action publique est au cœur de nombreuses discussions. Ainsi, depuis deux ans, les rencontres partenariats se multiplient afin de valoriser une action commune et cohérente, afin d'en favoriser le sens. De son côté, le CCAS garde le cap dans la lutte contre la précarité, l'accès au droit, la Ville inclusive, sa volonté d'un accueil inconditionnel.
- Travailler la cohésion alimentaire et améliorer l'accompagnement social global : le territoire comporte quatre acteurs dans l'aide alimentaire, les partenaires constatent une augmentation des demandes et doivent répondre à une urgence sociale. Pour le CCAS, l'aide alimentaire va être vue sur trois ans à venir comme un outil complémentaire qui va déployer des actions de proximité avec des usagers inscrits en matière de nutrition, d'hygiène alimentaire, des subductions budgétaires et de développement durable mais aussi l'accès à la culture. Dans ce champ d'interventions comme dans d'autres, il est naturellement question pour le CCAS de cartographier la complémentarité territoriale des acteurs. Trois réunions sont prévues en 2023 pour répondre à l'actualité dans un contexte marqué par une forte progression de la demande sociale et un accroissement des difficultés de certains Millavois. L'aide alimentaire contribue en réalité pleinement au maintien de la dignité de la personne.
- Et pour finir, petit rappel sur le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 26 février au Parc de la Victoire. Ce moment nous permettra de partager un moment de convivialité avec nos aînés de la Ville, et vous êtes donc tous invités. Voilà, c'est le point que je vous ai amené. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame COMPAN. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur l'actualité du CCAS ? Non ? Donc, je reprends l'ordre du jour. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"

Madame la Maire fait lecture de la délibération

Madame la Maire

« J'en profite pour vous dire que là, il y a beaucoup plus de transparence dorénavant, qu'il n'y en a jamais eue, et je ne remets pas en question votre probité. Ce sont les moyens numériques et informatiques qui nous permettent aujourd'hui de voir l'intégralité des décisions qui sont prises. J'imagine donc qu'elles suscitent moins de questions parce qu'il est vrai que le résumé est parfois peu clair et peut amener des questions qui sont traitées de fait avec l'ordre du jour. Y a-t-il néanmoins des questions ? »

Monsieur NAYRAC

« Il y a une décision qui m'a frappé, c'est peut-être un détail mais c'est quelque chose qui a choqué et vous avez dû le voir dans la presse, sur ces fameuses tables. J'avais posé une question diverse mais une partie des réponses m'était donnée par vos décisions. On a appris par la presse et confirmé par cette décision, que vous avez vendu trois tables. C'est un brocanteur de Montauban pour 1 900 €, ces tables avaient été mises en place il y a une cinquantaine d'années par Monsieur DIAZ, Maire de Millau. Première question, est-ce que vous avez fait estimer par un commissaire-priseur la valeur de ces tables ? Vous vendez du patrimoine, il faut le savoir, ça fait 50 ans, certes, mais c'est quelque chose qui marque l'histoire de la Mairie. Vous avez appliqué cette procédure pour la vente de ces tables, et elle a été respectée certes, mais c'est la même procédure qu'on emploie pour vendre des véhicules. Or des véhicules, et du mobilier qui marque notre histoire et celle de la Mairie, ce n'est pas tout à fait pareil. Ça montre aussi le peu de valeur que vous mettez pour ces choses, que ce soit du mobilier, que ce soit une croix à la Place du Voultre. Ce sont des choses qui ne valent pas cher, mais qui pour moi, marquent l'histoire et le temps, et qui sont importantes. Et si vous les enlevez, donc tout disparaît, on peut tout enlever. Donc une question se pose aussi pour nous : demain, qu'est-ce que vous allez vendre ? Peut-être des lustres, mais n'oubliez pas de faire passer un commissaire-priseur parce qu'ils valent une fortune. Ne les bradez pas parce que vous avez beaucoup de brocanteurs qui vont venir. Donc, c'était la petite question que je voulais vous poser, est-ce qu'il y a eu un commissaire-priseur qui est passé par là ? Comment vous avez pris cette décision ? Parce que là, on est devant le fait accompli. Il y a des portes et des choses qui se vendent comme ça pour 1 900 €. Est-ce que ça ne valait pas le coup de les garder parce que c'est quelque chose pour moi que nous pouvions mettre autre part ? »

Madame BACHELET

« Je pense qu'on ne va peut-être pas réexpliquer qu'on va faire des aménagements dans la Mairie, c'est-à-dire que le dernier étage va devoir être progressivement libéré, donc on va réorganiser les bureaux. La salle des commissions va être transformée en bureau et la salle de réception sera une salle pour accueillir les formations et aussi le personnel. Les tables n'étaient plus du tout adaptées à la fonction future de cette salle, d'autant que le personnel a du mal à les transporter – elles sont lourdes, il y a du marbre – donc elles ne pouvaient plus rester dans cette salle. Avant même de les vendre, on a pris la tâche de notre responsable du patrimoine, Françoise GALES qui s'y connaît quand même un peu, donc on n'a pas pris un commissaire-priseur mais elle a expertisé ces tables. Elle a fait des recherches et elle nous a dit que ces tables n'étaient ni classées ni inscrites au titre des monuments historiques. Pour leur valeur historique, elle n'a pas du tout trouvé de provenance et il n'y a aucun acte qui est formulé. Même dans le patrimoine de l'actif, on a des tables mais avec l'euro symbolique. Donc, il n'y a eu aucune trace retrouvée. Elle nous a dit que hormis l'intérêt artistique, les dimensions importantes et la qualité des matériaux – le marbre, mais pas le bois – elles n'ont pas de caractère exceptionnel, alors qu'est-ce qu'on devait faire de ces tables ? Parce qu'il fallait les déménager. Effectivement, on aurait pu les entreposer quelque part, dans un bâtiment, au CTM, comme on entreposait autrefois à la salle IZARD tout le mobilier qui se dégradait. Mais il nous a paru plus judicieux de vendre ce mobilier, donc nous l'avons vendu par l'intermédiaire d'Agorastore, avec qui on a contracté entre 2017 et 2019 un contrat où on avait une commission à payer. À partir de 2019, on a pris Web-encheres qui a été racheté par d'Agorastore et à qui nous donnons simplement un forfait mais pas une commission. Ça a été le choix de la collectivité de les mettre sur cette plateforme plutôt que de les laisser mourir dans un endroit parce que je ne vois pas où est-ce qu'on pouvait les mettre, parce que là, sur la Mairie, vu la réorganisation des services, elles auraient été entreposées dans un local et on les aurait certainement oubliées. Elles se

seraient dégradées alors que là, elles pourraient servir à quelque chose. Donc, vous avez toutes les décisions, il y a les tables, nous avons vendu aussi des portes pour l'Hôtel Dieu mais là c'est un transfert et vous avez lu toutes les décisions car elles sont listées. J'espère avoir répondu à votre question. »

Madame la Maire

« On a vendu la bibliothèque de l'Hôtel Dieu avant que les travaux ne démarrent parce que la bibliothèque était jolie et du coup, elle pouvait être réutilisée ailleurs. Donc, elle a été vendue avec le même procédé. Ce procédé sert pour les voitures et ça sert pour tout. Les collectivités, les entreprises utilisent Agorastore pour vendre leurs biens aux enchères. C'est une procédure qui est tout à fait légale et réglementaire qui a été choisie. Merci Madame BACHELET. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette énumération des décisions ? Non ? »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Modification du tableau des effectifs"

Monsieur DURAND

« Bonsoir à toutes et à tous. Après avis du Comité Social Territorial en date du 25 janvier, il vous est proposé de procéder à des créations de cinq postes – les créations ne sont passées en CST puisque ce ne sont que les suppressions qui passent en CST – à savoir :

- deux postes d'adjoint administratif à temps complet ;
- un poste d'adjoint administratif de première classe au service finances ;
- un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe au service bâtiment (après réussite à l'examen) ;
- un poste de technicien principal de première classe sur le service voirie et éclairage public ;

Ensuite :

- trois postes vacants suite à des départs non remplacés à grade égal suite à des avancements. Il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps non complet. C'est une personne qui a travaillé au musée et qui a été licenciée pour inaptitude ;
- un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet, c'est une retraite au service éducation ;
- deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, il s'agit de deux départs à la retraite, sur le service bâtiment et sur le service eau et assainissement.

Donc, comme à l'habitude, il vous est proposé d'adopter ces modifications comme suit. »

Madame la Maire

« Avez-vous des questions ? Non, donc je mets le rapport aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci Monsieur DURAND. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. "Mise à disposition d'un agent du complexe sportif (centre aquatique) de la Communauté de Communes Millau Grands Causses auprès de la Ville de Millau"

Monsieur DURAND

« Le complexe sportif, en raison des travaux, va devoir fermer ses portes du 20 février au 09 mai, donc la Communauté de communes, dans le cadre de cette fermeture, les agents seront privés de leurs activités dans un intérêt commun mais afin d'optimiser les moyens, ces agents seront reclassés en interne au sein des services de la communauté ou mis à disposition du CCAS de la Ville de Millau. Donc, dans le cas qui nous concerne, c'est une personne du service entretien qui serait mise à disposition de la Ville de Millau sur le même service entretien à compter du 20 février jusqu'au 09 mai. Il vous est donc demandé, après avis de la commission des ressources humaines du 31 janvier, d'approuver la mise à disposition auprès de la Ville de l'agent au grade d'adjoint technique titulaire, en charge des fonctions d'hygiène des locaux à 100 % de son temps non complet et à hauteur de 23 h 30 hebdomadaires à compter du 20 février et ce jusqu'au 09 mai 2023. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Petite question qui découle de cette délibération-là, j'ai le souvenir que lorsqu'on avait lancé le projet de la piscine, la piscine ne devait jamais fermer. Ça faisait partie du *deal*, et là je vois qu'elle ferme trois mois. Vous avez eu une compensation financière pour cette fermeture, ou comment ça s'est passé ? »

Madame la Maire

« En effet, il y a eu des négociations mais avec les surcoûts qu'on était amenés à prendre en charge, la compensation financière, c'est un peu moins de surcoût. Mais c'est surtout pour arriver à avoir l'équipement dans des délais raisonnables. Et en fait, ce sur quoi l'entreprise s'était engagée était extrêmement difficile, voire impossible à tenir. Et en plus, techniquement, aurait pu générer des malfaçons et soucis techniques que je ne vais pas vous détailler ici. Je fais confiance au technicien qui suit 24 h /24 ces travaux et qui nous a donc conseillés pour des questions de délai, parce que la fermeture de quelques semaines permet de véritablement gagner beaucoup de temps, et puis surtout à une vision à moyen et à long terme, qu'il y ait des cassures entre deux bâtiments et qui pouvaient ensuite générer des dysfonctionnements entre les bâtiments. Je ne vous le fais pas « technique », mais vous avez compris l'objet. Mais en effet, il n'y avait pas de projet. D'ailleurs, j'en profite pour remercier le Maire de Saint-Affrique qui met gracieusement à disposition des clubs, leur équipement piscine. Du coup, ça leur permet de continuer à s'entraîner. Mais l'objectif, c'est d'arriver à ouvrir le bassin extérieur pour l'été. On était sur mai, ce sera peut-être fin mai. Ça recule encore assez régulièrement, mais en tout cas, on tient vraiment à ouvrir le bassin extérieur pour l'été.

Il n'y a pas d'autres questions ? Non ? Donc je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Il est adopté, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :

4. "Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2021 et du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021"

Monsieur DURAND

« Le RSU de 2021 – je tiens à le préciser, on a un décalage mais on va essayer de le rattraper au fil de l'année—ce sont des éléments qui s'articulent autour de dix indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique à savoir :

- l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation ;
- la rémunération ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- l'organisation du travail ;
- l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ;
- les actions sociales ;
- la protection sociale ;
- le dialogue social ;
- et la discipline.

Vous avez une synthèse du rapport unique. Parce que le rapport en lui-même est un petit peu conséquent, on peut s'apercevoir que la répartition par genre et par statut est assez équilibrée. Nous avons 403 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021 et nous avons 344 fonctionnaires et 59 contractuels. Ensuite, vous avez les répartitions par statut et par filière, les répartitions par genre n'ont jamais parlé, les principaux cadres d'emploi. La moyenne d'âge était de 48 ans en 2021 et tout un tas d'indicateurs à savoir, vous avez les charges du personnel qui représentent 58,34 % des dépenses de fonctionnement. En moyenne, les absences en 2021 ont été de 24,5 jours, peut-être que le Covid explique aussi cela. Les accidents du travail (formations, handicaps), on a 20 travailleurs handicapés employés sur l'emploi permanent de la Ville de Millau. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ce RSU. C'est une présentation qui a été validée quand même par le Comité Social Territorial. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur DURAND. Monsieur ARTAL, vous enchaînez ? »

Monsieur ARTAL

« Merci Madame la Maire. Oui, j'enchaîne donc sur le rapport annuel, sur la situation en matière d'égalité entre les

femmes et les hommes. Ça a été présenté aussi aux représentants du personnel. C'est un rapport qui nous est imposé par la loi, mais qui me semble assez sain dans le sens où ça peut nous permettre d'avoir un regard sur une thématique dont les populations sont particulièrement sensibles dans le cadre du travail parce qu'on y passe du temps.

Comme le disait mon collègue, Monsieur DURAND, la répartition femme-homme des effectifs permanents est quasiment parfaitement équilibrée puisqu'on a 50,1 % de femmes et 49,9 % d'hommes. Ce n'est pas tout à fait le cas dans la distinction entre les catégories mais on a eu une amélioration dans les catégories hautes, la catégorie A - de la présence féminine. En revanche, l'un des éléments sur lequel il y a peut-être des efforts à faire mais qui est aussi perceptible dans le privé, c'est la question de l'inégalité entre les salaires mensuels bruts puisqu'on s'aperçoit que les femmes sont moins bien payées, mais ça s'accompagne d'actions pour essayer de compenser ces inégalités, tels que les avancements de grade puisqu'en 2021, ces avancements concernaient majoritairement les femmes. Derrière, vous avez également des actions qui sont portées sur le territoire, avec le tissu associatif qui réalise un travail magnifique et que vous aurez d'ailleurs l'occasion de voir lors des journées des droits des femmes les 02 et 08 mars 2023, puisque des actions singulières auront lieu avec un regard qui sera porté à l'international notamment et également une réflexion qui est faite sur l'accueil des témoignages de harcèlement et de violence... Donc, c'est quelque chose qui est extrêmement délicat parce qu'il faut cibler la personne adéquate pour ces questions-là, il faut la former, il ne faut pas qu'elle dépasse le cadre de son action pour pouvoir orienter vers les structures adaptées mais on y travaille et on y est particulièrement vigilants. L'autre chose sur laquelle nous sommes vigilants – puisqu'on a beaucoup fait de politique nationale ce soir, c'est la question de la réforme des retraites parce qu'elle va avoir un impact sur la question des inégalités entre les femmes et les hommes, en l'occurrence, puisque reculer l'âge de départ en retraite et allonger la durée de cotisation, ça peut avoir un impact notamment sur les femmes puisqu'elles ont des carrières hachées à travers des périodes de maternité – j'en sais quelque chose puisque maman l'a fait pour moi – et je voulais en tout cas dire qu'on est particulièrement vigilants à des choses qui ne nous concernent pas localement. Merci à tous. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. Des questions ou des remarques sur ces deux rapports ? Non ? »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :

5. "Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner sur la Ville de Millau »

Madame MORA

« Bonsoir. Les déclarations d'intention d'aliéner sont au nombre de 69. Comme d'habitude, je vous en épargne la lecture. Avez-vous des questions ? »

Madame la Maire

« Des questions ? »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame la Maire rapporte la délibération n° 06 :

6. "Déplacement d'une portion du chemin rural situé avenue de l'Aigoual (« ancien chemin de Massebiau)»

Madame MORA

« La Commune de Millau a pour objet l'aménagement de jardins partagés sur une parcelle qui est propriété de la Communauté de communes Millau Grands Causses. L'accès à ces jardins partagés est prévu par le chemin rural dit « ancien chemin de Massebiau ». Ces jardins seront accessibles aux usagers uniquement à vélo. Toutefois, un chemin carrossable doit permettre à un véhicule de parvenir à ces parcelles pour l'aménagement du terrain, l'entretien, ce qui n'est pas le cas actuellement. Un accord est donc intervenu entre Monsieur et Madame CASTEX, propriétaires riverains de la Commune pour déplacer une partie de ce chemin, ce qui permettrait de redonner au chemin rural sa largeur initiale tout en préservant leurs jardins. Un échange de terrains est donc prévu. L'échange ne donne pas lieu à une indemnité complémentaire tenant les superficies équivalentes inchangées.

Donc, il est proposé au Conseil municipal de :

- constater la désaffectation d'une portion de 49 m² de l'« ancien chemin de Massebiau » ;
- approuver l'échange de terrains suivant : cession par la Commune à Monsieur et Madame CASTEX et en contrepartie cession par Monsieur et Madame CASTEX à la Commune d'une superficie de 50 m². Compte tenu des superficies équivalentes inchangées, cet échange est réalisé sans soulte ;
- autoriser selon les procédures en vigueur, Madame la Maire ou son représentant à procéder à cet échange ;
- autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à signer toutes les pièces et les actes afférent dans cette affaire. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des questions ? Non, donc je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Ses abstentions ? Il est adopté. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 07 :

7. "Déplacement d'une portion du chemin rural n° 12 - Lieu-dit LES VALS"

Madame MORA

« Il s'agit d'un projet d'extension d'un bâtiment agricole porté par Monsieur BONNEFOUS qui ne peut être réalisé que sur l'emprise du chemin rural existant. La portion de ce chemin rural - objet de la présente délibération - constitue la partie terminale de ce chemin, qui débouche directement sur un chemin faisant partie de la propriété privée de Monsieur BONNEFOUS. Un accord est intervenu entre la Commune et Monsieur BONNEFOUS pour que la partie terminale de ce chemin soit déplacée de manière à permettre la réalisation de son projet de construction, tout en préservant la circulation piétonne. Monsieur BONNEFOUS étant le propriétaire de la totalité de la parcelle, donc il est proposé de lui céder une surface de 418 m² de ce chemin rural, d'acquérir à Monsieur BONNEFOUS une surface équivalente de 416 m² qui sera incorporée de plein droit dans le chemin rural. Vu que l'ensemble des emprises concernées sont situées sur la propriété de Monsieur BONNEFOUS, il n'y a pas lieu de mettre en œuvre la procédure prévue prévoyant que lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants dans leur propriété, donc l'échange ne donnera pas lieu à une indemnité complémentaire tenant les superficies équivalentes échangées. Il est proposé au Conseil de :

- constater la désaffectation de cette portion de chemin rural ;
- approuver la cession à Monsieur BONNEFOUS d'une surface de 418 m² ;
- approuver l'acquisition à Monsieur BONNEFOUS d'une superficie de 416 m² ;
- préciser – compte tenu de cet échange de superficies équivalentes – que ça ne donnera pas lieu à un paiement ;
- autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à signer toutes les pièces et les actes afférents dans cette affaire. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Des questions ? Oui, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« Je suis désolé, je n'étais pas là à la dernière commission. Je connais bien ce lieu parce que j'y suis souvent allé pour des réseaux d'eaux, etc. La partie de la route dont vous parlez, celle qui vient derrière le péage quand on descend, c'est une partie privée, actuellement ? Je me pose la question parce que quand nous allons aux Vals et que vous venez derrière le péage, on descend la rue et on arrive justement dans le corps de ferme. Ça veut dire que lorsqu'on va faire l'échange, ça deviendra une impasse ? »

Madame MORA

« La partie jaune était le chemin rural. Vu qu'il veut faire l'extension du bâtiment qui est en jaune orangé, il est obligé de faire cette extension sur le chemin rural existant. Donc ce qui est proposé, c'est qu'il nous donne la partie bleue qui monte, et qu'on lui cède cette partie jaune. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, quand on viendra du péage, on ne pourra plus aller passer dans les Vals? »

Madame MORA

« Le chemin sera privé, après. Au-delà de la partie jaune, le chemin est privé et appartient à Monsieur BONNEFOUS. »

Monsieur NAYRAC

« Mais il faut savoir que quand même, tout le monde y passe. »

Madame la Maire

« Après, on peut peut-être avoir une convention avec lui. »

Monsieur NAYRAC

« Ou un passe-droit. »

Madame la Maire

« Je ne sais pas mais nous, non. On a répondu à votre question, Monsieur NAYRAC? D'autres questions ou remarques? »

Madame MORA

« Juste pour préciser qu'il y a eu une enquête d'utilité publique, Monsieur NAYRAC. Ça n'a donc pas donné lieu à des observations particulières. »

Madame la Maire

« Très bien. Des voix contre? Des abstentions? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 08 :

8. "Cession l'immeuble cadastré Section AK n° 36 - 14, rue Condatomag"

RETIREE

Monsieur SAINT PIERRE

« Vous avez supprimé la délibération n° 08 dû à un problème technique. Est-ce qu'on peut avoir les informations sur les motivations de ce retrait? »

Madame la Maire

« Je vous apporterai ces informations la prochaine fois, je crois que c'est un document qui manquait. »

Monsieur SAINT PIERRE

« Ce n'est pas lié à la commission, qui avait plutôt un avis défavorable? »

Madame la Maire

« Qui avait un avis réservé, en effet mais ce n'est pas lié à ça, non. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 09 :

9. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS – (Parcelle Section DC n° 14 – avenue de l'Europe) "

Madame MORA

« Il s'agit là d'une demande du bureau d'études. C'était Consult Etudes qui a mandaté ENEDIS pour procéder à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle, propriété de la Commune qui est située « avenue de l'Europe » à Millau. Une canalisation sera réalisée en souterrain.

Il est donc proposé de :

- consentir à ENEDIS une servitude de passage d'une canalisation souterraine dans une bande de trois mètres de large sur une longueur totale d'environ six mètres ainsi que ses accessoires ;
- autoriser ENEDIS à utiliser l'ouvrage désigné ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution de l'électricité.

Donc il est proposé au Conseil municipal de consentir à ENEDIS la convention de servitude ci-dessus relatée et approuver en conséquence les termes de la convention annexés et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Des questions ou remarques sur ce rapport ? Non, il n'y en a pas donc je le mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 10 :

10. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS – (Parcelle Section AI n° 1093 – Esplanade François Mitterrand)"

Madame MORA

« Il s'agit d'une demande du cabinet FONVIEILLE géomètre qui a mandaté ENEDIS pour procéder à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux envisagés doivent emprunter une propriété de la Commune située Esplanade François Mitterrand à Millau. Dans le cadre de ce projet, les canalisations basses tension seront réalisées en sous-terrain.

Il est donc proposé de :

- consentir à ENEDIS une servitude de passage de 20 canalisations souterraines dans une bande de trois mètres de large sur une longueur totale d'environ un mètre ainsi que ses accessoires ;
- autoriser ENEDIS à utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution de l'électricité.

Il est proposé au Conseil municipal de consentir à ENEDIS la convention de servitude ci-dessus relatée et approuver en conséquence les termes de la convention annexés, d'autoriser Madame la Maire ou son représentant délégué à signer la convention et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Madame la Maire

« Des questions ? Non, donc je le mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 11 :

11. "Dispositif d'aides à la rénovation des façades"

Madame MORA

« Je vais être un petit peu plus long. L'attractivité du centre-ville repose sur le maintien de services de proximité intégrés dans un cadre de vie bâti harmonieux et rénové. Conscientes de cet état de fait, la Commune de Millau et la Communauté de communes placent l'embellissement de cette centralité parmi leurs préoccupations majeures. L'architecture traditionnelle est qui plus est, l'un des fondements du patrimoine identitaire du territoire. Dans ce cadre, Millau est engagée dans le programme national « Action cœur de ville » jusqu'en 2026. Ce dispositif dont l'objet principal est de revitaliser les villes moyennes est régulièrement rediscuté au travers de ses avenants successifs qui ré-identifient les projets matures du territoire et redirigent les budgets en conséquence. Ainsi, la rénovation urbaine, et dont celle des façades, est une priorité communale. Les partenaires institutionnels telles que la Communauté de communes et la Région montent également en puissance sur ce domaine et ont mobilisé des fonds inédits à ce jour au travers de l'élaboration d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation des façades, récemment adopté en Conseil communautaire du 30 janvier 2023. La Ville souhaite s'inscrire dans ce dispositif ambitieux qui va faire progresser l'action aux façades vers un traitement plus qualitatif en termes d'approche des matériaux.

Actuellement, la collectivité finance des projets de ravalement partiel sans traitement des autres éléments composant la façade (les ferronneries, par exemple). Des peintures et enduits non adaptés au support peuvent générer des déséquilibres hygrométriques à l'intérieur des logements et sont peu qualitatifs en termes de rendu. On observe aussi souvent une déconnection de la façade du rez-de-chaussée commercial. Il existe également une décorrélation entre les travaux de rénovation énergétique, réhabilitation et adaptation qui sont financés dans le cadre de OPAH-RU autour des questions de confort interne et l'aspect esthétique et structurel extérieur. Afin d'éviter ces écueils, le nouveau règlement façades proposé à l'échelle intercommunale et sur lequel la Commune de Millau s'appuie pour intervenir sur le périmètre ORT cœur de ville prévoit que pour obtenir les aides à la rénovation de façades, les porteurs de projet devront avoir recours à un architecte-conseil ou un maître d'œuvre qualifié qui :

- veillera à la qualité et l'adéquation des matériaux employés avec le bâti à leur pérennité ;
- s'assurera que les interventions se feront selon les règles de l'art par un accompagnement de proximité des propriétaires ;
- incitera au traitement d'ensemble des façades susmentionnées, y compris par la mise en place d'une complémentarité avec le dispositif « rénov' ma boutique » pour les commerces occupés en pied de l'immeuble.

L'aide proposée par la Commune de Millau serait la suivante. Pour ce qui est de l'ancien dispositif :

- les plafonds des coûts subventionnables hors-taxes étaient de 6 250 à 7 500 €, ils seront maintenant de 15 000 €.
- La subvention *maximum* autorisée était de 2 500 € à 3 000 € avec l'ancien dispositif. Il s'élèvera maintenant à 2 700 €. Cette aide sera potentialisée par les aides cumulées par la Communauté de communes et la Région.

La Communauté de communes :

- les plafonds des coûts subventionnables hors taxes étaient de 15 000 €, le taux était de 20 %, la subvention *maximum* autorisée sera de 3 000 €.

Pour ce qui est de la Région, il n'y a pas de plafond. Sur la base de 30 000 € de travaux, l'aide de la Région dans le cadre du contrat Bourg-Centre est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2024 et est égal au cumul des subventions du bloc local hors maîtrise d'œuvre et représente 25 % *maximum* du montant des travaux. La subvention *maximum* autorisée pour la Région sera de 5 700 €, ce qui fera donc un total de 11 400 €. À cette aide conjointe, Commune de Millau, Communauté de communes, Région sont également cumulables.

L'aide à la rénovation des vitrines de la Communauté de communes :

- cette aide destinée aux commerçants représente 20 % d'un montant plafond des travaux subventionnables de 25 000 €, soit une aide *maximum* de 5 000 €.

L'aide expérimentale « façade de l'Anah » représente 25 % *maximum* dans la limite d'un plafond de travaux de 5 000 € par logement, soit 1 250 € au *maximum*. Elle est mobilisable jusqu'au 31 décembre 2023 par avenant à la convention d'OPAH-RU.

D'autres dispositifs de réhabilitation connus ou à venir dans la limite de 80 % du montant de l'opération : 20 % *minimum* du coût restant à la charge du propriétaire. L'objectif de cette action est de réaliser une quinzaine de façades par an à Millau. La mise en place de cette aide jusqu'au 31 décembre 2023 renouvelable tacitement par période d'un an à compter de la présente délibération mobiliserait une enveloppe budgétaire annuelle de 40 000 € de subvention aux travaux.

Aussi, après avis favorable de la commission « qualité de vie » en date du 02 février 2023, il est proposé au Conseil municipal de :

- instaurer pour une durée d'une année renouvelable tacite par période d'un an un nouveau dispositif expérimental d'aide aux façades à destination des propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre ORT ;
- fixer le montant de cette aide à 18 % du montant hors-taxes de l'assiette subventionnable plafonnée à 15 000 € au maximum sous réserve des critères d'éligibilité ;
- approuver l'attribution des aides en fonction des critères évoqués ci-avant, conformément au règlement intercommunal adopté le 30 janvier 2023 ;
- fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à ce dispositif à la somme de 40 000 €;
- dire que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif ;
- autoriser Madame la Maire ou son représentant habilité à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier, y compris la désignation des représentants de la Ville de Millau à la commission d'attribution prévue par le règlement intercommunal précité validant la décision finale d'octroi ou non de la subvention communale. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. C'est un rapport qui est très important parce qu'il vient compléter tout un tas d'autres engagements pour le cœur de ville entre l'OPAH-RU qui va permettre la rénovation de plus de 200 logements dans ce même périmètre et on est vraiment sur le cœur de ville. Les différentes aides aux commerces – Madame MORA a rappelé l'aide aux vitrines – il y a aussi d'autres aides à l'installation, notamment toutes les actions autour de l'embellissement, du verdissement qui vont démarrer cette année et la piétonisation, bien entendu. Toutes ces actions ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie. C'était un engagement fort, d'améliorer le cadre de vie dans l'hypercentre de Millau. On voit qu'il y a de plus en plus de classements repère à Millau. C'était pour les personnes âgées, aujourd'hui c'est pour élever ses enfants, donc c'est vraiment un axe fort que nous souhaitons développer. Cette qualité de vie, je crois que le Covid a changé aussi les comportements des gens. Dorénavant, on a envie de cette qualité de vie et de ce cadre agréable et là, on passe concrètement de 3 500 € au *maximum*, les aides qu'on pouvait avoir jusqu'à maintenant entre Commune et Communauté de communes. Aujourd'hui, on peut aller jusqu'à 11 400 €, donc ça change vraiment les choses. L'effet levier va pouvoir se faire sentir, on arrive jusqu'à 63 % de co-financement donc ça rend tout un tas de projets possibles. On espère aussi que ça va créer une dynamique. Alors, ça a aussi été présenté dans la délibération mais j'y reviens parce que c'est un des changements importants. C'est l'intervention d'un architecte pour aussi avoir une vision globale de ces travaux – plus qualitative – qui puisse orienter vers des rénovations dans le cadre de l'OPAH-RU. Donc, on ne se contente pas d'être sur la vitrine, on rentre aussi véritablement dans les bâtiments pour travailler et lutter contre l'insalubrité. Donc, c'est une délibération qui est forte. J'attire aussi votre attention sur le fait que l'aide de la Région est pour deux ans, donc jusqu'à la fin de 2024. Aujourd'hui, il n'y a pas du tout de certitude que cette aide pourra être reconduite, donc l'effet levier est quand même aussi important du fait de cette aide, donc j'encourage les porteurs de projets à déposer dans ces deux années qui viennent. On part donc sur une convention d'un an qui sera renouvelable dans les mêmes conditions pour l'année 24. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce rapport ? Oui, Madame HAUMAITRE. »

Madame HAUMAITRE

« Bonsoir. Ce n'est pas tant une question que je souhaite soumettre, qu'un fond de réflexion sur ce que la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation des façades peut susciter. Cela veut évidemment aller dans le bon sens et on ne peut pas tous qu'avoir envie que la Commune bénéficie d'un bâti harmonieux et rénové, et qu'en plus cela s'inscrit dans la volonté de voir chez les porteurs de projets une stratégie de rénovation globale pour que cette même rénovation devienne réellement performante, ce qui manque souvent à l'heure actuelle, et c'est factuel. Mais ce qui est à craindre, c'est que comme tout ce qui existe déjà, il y a un hiatus entre ce que vous nous présentez sur le papier – même si c'est très positif – et ce qui se passe en vrai. Au pire en vrai – et c'est aussi factuel – il y a souvent une méconnaissance de la population des dispositifs mis à disposition. Il y a aussi une méconnaissance du fait que tous ces dispositifs existants sont souvent cumulables. Donc, souvent, certains échappent à certaines aides, pensant qu'ils ne peuvent pas les mettre bout à bout. Et au mieux, quand l'accès est fait, il y a le découragement face à la difficulté des montages de dossier et du nombre d'interlocuteurs, ce qui est factuel. Pour l'anecdote qui illustrera parfaitement le décalage entre la théorie et la réalité, un petit tour en ville permettrait de constater que certains donnent l'impression de ne pas avoir voulu s'encombrer de toutes ces démarches pour aller vers un projet de restauration de qualité favorisant des travaux respectueux de l'architecture traditionnelle comme vous pouvez le prôner pour améliorer le cadre de vie.

Je peux aussi essayer d'interpeller sur l'adaptabilité et la capacité à faire des différentes filières du territoire et l'explosion des coûts de matériaux qui pourraient rendre tendues ces rénovations et leur étendue. Je voulais noter aussi que sur la délibération, il est noté : « une quinzaine de rénovations », et sur le document qui nous est mis en annexe c'est marqué : « une vingtaine ». Il faut peut-être être précis sur le nombre. Je voulais savoir aussi : il y a la zone violette qui est déterminée comme étant prioritaire, pourrions-nous avoir la suivante ? Ou est-ce que c'est déjà déterminé, ou pas ? »

Madame la Maire

« C'est le périmètre ORT, donc c'est un périmètre qui est défini, donc on n'y revient pas. Pour avoir l'abondement de l'aide régionale, on va centrer nos efforts sur ce périmètre-là. En effet, il y a plein de dispositifs qui existent dans tous les domaines et les gens ne s'en saisissent pas forcément. C'est le gros travail dont a parlé Madame COMPAN sur l'accès au droit ou sur le « Aller vers » donc on partage tout à fait. On s'est quand même dotés d'un service de communication qui est efficace. On fait des campagnes de communication par exemple sur l'OPAH-RU qui sont des campagnes d'affichage qui sont sur les magazines municipaux ou sur le magazine communautaire donc ça rentre dans tous les foyers. Mais après, vous savez qu'on ne s'intéresse à une information que lorsqu'on en a besoin. Et quand on en a besoin, l'information n'arrive pas forcément sous notre nez. C'est aussi la raison pour laquelle on a une animation à la Communauté de communes autour de l'OPAH et de l'OPAH-RU. Donc il y a des gens qui sont là pour accompagner tous les porteurs de projets parce qu'en effet, les démarches sont parfois lourdes et donc c'est la raison pour laquelle on paye cette animation avec l'État pour rendre possible tout un tas de projets. Quant à l'augmentation des matériaux – et ça peut impacter tous les projets – mais quand on passe d'un montant plafonné de 3 500 à 11 400, j'espère que les matériaux ne vont pas augmenter dans les mêmes mesures. Quoi qu'il en soit, ça reste quand même hyper favorable, même si en effet il y a les réalités que vous évoquez. Par rapport au nombre de dossiers, c'est difficile à définir parce que si on a plein de petites rénovations, le montant de l'enveloppe ne sera pas gaspillé. Si en revanche, nous avons beaucoup de grandes opérations, le montant de l'enveloppe sera rapidement gaspillé. »

Madame HAUMAITRE

« Il est difficile à établir, effectivement mais il faut au moins que ce soit harmonisé entre les deux documents, pour le principe. Je pense qu'il y a des efforts à faire au niveau communication, même si certains sont faits mais observez, ce n'est vraiment pas suffisant. Il y a des choses qui se réalisent en ville et qui sont très inquiétantes, qui – je pense - échappent à tous ces dossiers et à toutes ces étapes très bien expliquées mais pour le coup, certains ne s'encombrent pas. »

Madame la Maire

« Du coup, ils n'ont pas de financement public pour faire... Mais en principe, un permis à déposer une autorisation de travaux *a minima* donc ils doivent normalement respecter ça. »

Madame HAUMAITRE

« Oui, mais quand ce n'est pas fait, il y a peut-être la police du Maire dans ce cadre-là pour aller dans le sens de nous préserver ce cadre de vie plaisant et harmonieux. »

Madame la Maire

« La dernière fois, vous nous avez alertés sur une façade qui n'était pas terminée. »

Madame HAUMAITRE

« Oui, mais c'est autre chose. »

Madame la Maire

« Mais c'est le même sujet. Nous parlons là d'une façade, quand même. Donc, il faut parfois aussi laisser les choses se faire et la police du Maire est exercée quand elle doit l'être. Après, je vous avoue qu'humainement, ce n'est pas toujours aussi simple. Si par exemple on est dans l'hypercentre et qu'il y a une famille modeste qui tape dans ses économies pour aller mettre des fenêtres PVC - parce que c'est un cas classique – on ne s'en rend pas toujours compte avant le démarrage des travaux, s'il n'y a pas de demande d'autorisation des travaux. Une fois que les fenêtres sont posées, ce n'est pas simple de dire à la famille qu'elle doit recommencer pour mettre de l'aluminium ou du bois. »

Madame HAUMAITRE

« Dans ce cadre-là, oui. Mais il y a une vigilance à opérer et il ne faudrait pas que ça soit quelque chose où on se dise qu'on peut faire, que ça donne le mauvais exemple. Là, j'ai tout à fait loué le dispositif mais il y a souvent le hiatus entre ce que nous et ce que vous, vous pouvez proposer et ensuite ce qui se met en place en vrai. »

Madame la Maire

« C'est : atteindre l'idéal en passant par la réalité. »

Madame HAUMAITRE

« Il ne faut pas qu'il y ait un fossé trop important, quand même. »

Madame la Maire

« D'autres remarques ? Des questions ? Non, donc je mets ce rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Merci beaucoup. Merci Madame MORA. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte les délibérations n° 12 et n° 13 :

12. "Convention de partenariat Ville de Millau / SOM Foot 2023"

13. "Convention de partenariat Ville de Millau / SOM Rugby 2023"

Monsieur MAS

« On va vous parler des deux conventions : foot et rugby. Ces deux clubs sont ceux qui ont le plus de pratiquants et ce sont pratiquement les mêmes chiffres, un peu plus de 400 pour les deux et 350 moins de 18 ans pour le foot et 300 moins de 18 ans pour le rugby et à peu près une soixantaine de féminines dans les deux clubs.

Les budgets des deux clubs ne sont pas les mêmes puisque le budget du rugby était en 2021-2022 de 680 000 € et celui du foot de 128 000 €. La convention, elle répertorie leurs engagements. Elle répertorie aussi les aides indirectes qui s'élèvent à peu près à 120 000 € pour le rugby et pour le foot à 110 000 €. En ce qui concerne les aides directes, le foot, ce sera 26 000 € de subvention plus 4 000 € pour l'organisation du tournoi national – il y a eu une baisse parce qu'on était à 4 500 – pour le rugby, il y a eu une petite baisse aussi mais qui a été acceptée d'assez bon cœur par les présidents. La subvention de fonctionnement passe à 23 500 €, la subvention exceptionnelle de maintien en Fédérale 2 est à 20 000 € et le sera aussi l'année prochaine puisqu'elle va se maintenir ; la subvention de manifestation pour Open Société Socopa 4 000 € ; la subvention de manifestation Rugby solidaire 1 700 € et la subvention pour le réveillon du 31 décembre 2 000 €, soit une aide directe totale de 51 200 €. Voilà pour ces deux délibérations que je vous remercie d'approuver, et qui ont été vues en commission sport du 25 janvier avec les détails. »

Madame la Maire

« Des questions ? Des remarques ? Donc je mets d'abord le rapport n°12 aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Et je mets le rapport n°13 aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté également. Merci Monsieur MAS. »

Adoptées à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 14 :

14. "Reprise de concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière du Monna"

Monsieur ARTAL

« Merci. Tout est dit dans le titre. Ce sont effectivement 16 concessions au cimetière du Monna. La délibération est assez bien expliquée : pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse les trois critères suivants :

- avoir plus de 30 ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon – il y a une jurisprudence qui dit que cela se caractérise par des signes extérieurs nuisant au bon ordre et à la décence du cimetière.

Pour vous expliquer très concrètement comment ça s'est passé, deux procès-verbaux ont été édictés : l'un en date du 25 octobre 2019 donc j'imagine qu'il y avait peut-être Monsieur ASSIER à cette époque, la Directrice du service population, l'agent chargé des cimetières et un policier municipal qui font le tour des cimetières pour constater quelles concessions sont en état d'abandon. Derrière, on met en place une petite plaque qui édicte : « cette concession en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise, veuillez vous adresser à la Mairie » et puis trois ans plus tard, on refait le tour (V. ARTAL, la Directrice et les mêmes personnes) pour constater si les concessions ont été améliorées ou pas. Ça a été le cas, il y a des concessions qui ont été remises en état, on fait aussi une petite enquête de voisinage, en l'occurrence l'association « Pour que vive le Monna » nous a bien aidés. Donc, ça s'est passé comme ça et je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération. »

Madame la Maire

« Merci pour cette explication très claire. Il y a des questions ? Des remarques ? Non, donc je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci Monsieur ARTAL. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 15 :

15. "Fourniture et portage des repas : conventions entre la Ville de Millau et les associations et les écoles des communes extérieures"

Madame ESON

« Toutes nos conventions étant arrivées à terme, nous avons préféré faire une seule délibération et vous épargner un nombre très important de délibérations pour des conventions avec de nombreux établissements pour lesquels nous livrons des repas. Donc, l'objet de cette délibération est une convention-type qui sera personnalisée avec toutes les associations, écoles des communes extérieures pour lesquelles nous portons et livrons les repas. Les tarifs ont été votés au Conseil municipal du 19 décembre 2022. Je ne vais pas vous citer toutes les Communes mais elles sont importantes au niveau de la Communauté de communes Millau Grands Causses et au-delà puisque nous servons aussi la Commune de Saint-Beauzély. »

Madame la Maire

« Il faut peut-être aussi revenir sur le fait qu'au moment de trouver l'équilibre à notre budget, on a aussi appliqué la nouvelle règle qui fait que les repas correspondent aux coûts. »

Madame ESON

« Oui, tout à fait. On l'avait évoqué au Conseil municipal de décembre 2019. Par rapport au prix du repas, nous avons revu le coût du repas pour facturer le prix repas tel qu'il est fabriqué, tel qu'il coûte à la collectivité. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 16 :

16. "Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Millau accueillant leurs élèves »

Madame ESON

« Cette fois, nous partons sur l'éducation. Chaque Commune a la compétence scolaire. Faute d'école sur son territoire, la participation financière de la commune de résidence d'un élève constitue une dépense obligatoire pour les enfants scolarisés dans une autre commune. Donc, l'assiette de calcul de la contribution de la commune de résidence est déterminée à partir des dépenses de fonctionnement d'une école publique. Il est tenu compte du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. Le coût moyen calculé pour un élève en élémentaire s'élève à 615 € et 1 260 € pour un élève en maternelle et ils s'appliqueront à compter de la rentrée de septembre 2023. »

Madame la Maire

« Des questions, des remarques ? Non ? Donc, je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 17 :

17. "Dénomination d'un espace public : Place des halles – GERARD DERUY"

Monsieur WOHREL

« L'esprit de la délibération qui vous est proposé ce soir : 2023 verra les 40 ans du début du premier mandat de Gérard DERUY. À cette occasion, il y a un collectif qui s'est constitué, composé d'anciens élus, d'anciens collaborateurs et d'amis de Gérard DERUY pour organiser un événement et célébrer ces 40 ans. Cet événement aura lieu le 22 septembre 2023. Il se passera de la manière suivante : il y aura des témoignages. Sur la matinée il y aura une partie officielle et enfin, l'après-midi, une réflexion conférence sur ce qu'est la vie associative aujourd'hui et ce qu'est l'éducation populaire. Il y a donc une demande qui a été faite par ce collectif pour dénommer un espace public du nom de Gérard DERUY. Vous savez que c'est toujours compliqué de renommer un espace existant parce que ça pose des problèmes d'adressage etc., des problèmes administratifs assez compliqués. C'est pourquoi après échange avec le comité consultatif et le collectif, il a été décidé de proposer à notre assemblée délibérante ce soir une double dénomination concernant la Place des Halles qui prendrait le nom de « Place des Halles – GERARD DERUY ».

Madame la Maire

« Donc ils n'obligent pas le changement d'adresse pour les habitants mais qui permet de rendre un hommage à Gérard DERUY à la hauteur de son investissement pour la Ville parce que ce n'était pas envisageable de dénommer une ruelle. C'est un bel espace aussi, qui a du sens aussi par rapport au Créa qui est juste à côté et à la délibération qui a été prise en 2019, pour dénommer le CREA – GERARD DERUY. C'est aussi dans la continuité et la logique avec cette première dénomination. Est-ce que vous avez des questions, des remarques sur ce rapport ? Non, il n'y en a pas. Donc, je mets le rapport aux voix. Des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous avons terminé l'ordre du jour du Conseil municipal mais nous avons reçu beaucoup de questions diverses dont une a été d'ores et déjà traitée, Monsieur NAYRAC, on est d'accord ? »

Monsieur NAYRAC

« En réponse à Madame BACHELET, qu'elle regarde ce que c'est la loi Malraux sur le mobilier. »

Madame la Maire

« Très bien. Ça fera donc peut-être l'objet d'une autre question diverse, la prochaine fois. »

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire

« Je les prends dans l'ordre d'arrivée. »

1. **Madame SUDRES BALTRONS** (lecture question)

« Vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Maire, que le commerce local ne va pas bien. Certes, il y a eu le Covid, il y a la guerre en Ukraine, mais la goutte d'eau qui a fait déborder le vase est sans aucun doute, la piétonisation que vous imposez de force aux Millavois. Récemment, vous avez reçu une délégation de commerçants portant une pétition contre votre piétonisation, une pétition de plus de 2 000 signatures. Ils restent cependant constructifs et vous proposent des solutions comme une circulation à sens unique ou bien la fermeture à la circulation lors de certains événements, ce à quoi vous vous obstinez à répondre, et ce depuis le début, qu'il faut du temps mais on sait très bien que c'est faux. Vous dites aussi que certains y trouvent leur compte ou bien préfèrent cette solution. Moi, je n'ai encore jamais rencontré de personnes satisfaites ou si peu que c'est dérisoire face au nombre de mécontents. Personnellement, je trouve cette piétonisation sur juste quelques malheureux mètres absolument inutiles, limite absurde. Juste quelques mètres empoisonnent la vie de beaucoup de Millavois. Ma question est donc la suivante : pourquoi ne répondez-vous pas aux attentes des commerçants ? Pourquoi vous obstinez-vous à maintenir cette piétonisation ? »

Madame la Maire

« Merci, Madame BALTRONS. Nous allons passer la parole à Madame HAUMAITRE. »

2. Madame HAUMAITRE (lecture de la question)

« À la manière de la sortie de chaque période d'expérimentation, avez-vous effectué et êtes-vous en mesure au bout de quatre mois de phase définitive de nous fournir et nous présenter un diagnostic, un retour sur expérience afin de nous informer et nous éclairer sur l'impact du projet de piétonisation tant sur l'impact d'attractivité (commerciale et de fréquentation « flânerie »), l'impact pollution d'air et pollution sonore sur l'ensemble du centre ? (Circulation déportée etc.) Ne regrettez-vous pas de ne pas avoir suffisamment anticipé et pris en compte les difficultés auxquelles doivent faire face aujourd'hui les riverains dans leur quotidien et certains corps de métiers, tels que les artisans ou les personnels assurant soins et aides à domicile. Ces derniers sont à bout de souffle, en *stress* permanent. Pour beaucoup, l'inter-va-cation de 15 minutes d'un patient à l'autre ne suffit plus. Les tours et détours leur font perdre un temps fou. L'accès au plus proche du domicile est parfois rendu impossible dans certains secteurs. La qualité de la prestation s'en ressent. Les patients sont moins satisfaits. Certains ne peuvent plus aller aux courses, le véhicule du soignant étant garé trop loin. Pourriez-vous envisager des aménagements, des facilités de stationnement, des dérogations d'accès pour ces personnels indispensables pour qu'ils n'aient plus à subir ces difficultés et craindre en plus la peine de la verbalisation ? En ce sens et pour aussi tranquilliser, motiver la déambulation dans les rues de Millau sans opérer une course contre la montre, pourriez-vous envisager un passage à une heure au moins la durée de stationnement en places bleues ? »

Madame la Maire

« Végétalisation, non ? Je ne sais pas, c'est comme vous voulez. Parce qu'on est sur la rue Coussergue, parce que c'était dans le même chapitre. »

Madame HAUMAITRE

« Oui, mais du coup, c'est vraiment végétalisation si on veut mettre en commun nos questions, donc ça peut s'arrêter là. »

Madame la Maire

« Je vais demander à Monsieur DOULS de vous apporter des éléments de réponse à toutes les deux. »

Monsieur DOULS

« Merci Madame la Maire de me permettre de répondre effectivement à ces questions sur la piétonisation qui reviennent de manière incidente. Je peux comprendre l'inquiétude des uns et des autres et en particulier les commerçants qui vivent dans le centre-ville. Et je comprends très bien aussi que vous soyez le porte-voix de ces personnes-là. Moi, j'ai relevé deux points particuliers, quand vous disiez que ces commerçants que nous avons rencontrés qui ont fait une pétition qui étaient contre la piétonisation, et ensuite vous dites qu'ils apportent des propositions pour la piétonisation. Donc là, je trouve qu'il y a un problème d'incompréhension puisque visiblement ils ne sont pas contre la piétonisation, mais nous apportent des éléments de modification qui leur conviendraient. Vous parliez de choses inutiles et absurdes, moi je vous laisse juge de vos mots. Si vous avez cette expertise-là, tant mieux. Vous pouvez peut-être m'aider dans mes démarches. Et je répondrai aussi à la question sur la pollution puisque c'est un élément important qui a motivé aussi cette piétonisation. Pour les difficultés réelles des commerçants, il y a d'ailleurs une publication récente sur Localtis du 09 février, sur toute la France, nous informe que la fréquentation est très inférieure à l'avant Covid (- 20 %) donc c'est pour toute la France, ce n'est pas exclusivement réservé à Millau.

Évidemment, le Covid, la guerre, l'inflation, la baisse du pouvoir d'achat, la canicule sur Millau et le commerce en ligne (+ 14 % en 2022) ne contribuent pas à la dynamique du commerce d'une manière générale. Cette problématique de fréquentation n'est pas uniquement à Millau, elle n'est pas uniquement en France, elle est dans l'Europe entière. Donc, je dirais que c'est le monde qui est pratiquement concerné. Donc, il faut trouver des solutions et la piétonisation en faisait partie. Je pense que, comme vous par le passé, vous avez cherché des solutions pour dynamiser le centre-ville, vous aviez fait des propositions, vous aviez mis des choses en place. Nous considérons que la piétonisation fait partie aussi de la redynamisation du centre-ville puisque l'objectif est de redynamiser le commerce, le rendre plus attractif, permettre aux habitants de se réapproprier le centre-ville. Il y a des travaux – vous avez entendu Madame MORA expliquer les investissements qui vont se faire sur les façades pour rendre le centre-ville attractif, je passe tous les travaux qui vont se faire aussi dans le cœur de ville. On s'intéresse aussi aux usagers du périmètre, pas uniquement à Millau, mais toutes les communes dont Millau attire la clientèle et les touristes. Vous l'aviez relevé, Madame la Maire, Millau est très bien notée pour les personnes âgées, puisqu'il y a un rapport qui l'a dit. Je voulais le dire aussi, Millau sera sur actu.fr de février, donc on est la dixième Ville en France – pas dans l'Aveyron - de plus 20 000 habitants, sur 440 000. C'est quand même impressionnant et la deuxième en Occitanie sachant que la première en Occitanie c'est Blagnac – qui est la neuvième en France. Nous sommes satisfaits, je pense que c'est le travail de tout un chacun, des

collectivités et des municipalités qui se sont succédé et qui ont permis d'arriver à cela.

Nous travaillons sur la propreté, et je reviens sur la pollution. Pour votre information, la piétonisation était aussi une motivation par rapport à la pollution. Ça pourrait être anecdotique sur Millau, on n'est pas à la problématique de Grenoble avec les autoroutes, la cuvette, mais Millau est effectivement une cuvette. Il faut savoir que sur 365 jours, il y a 300 jours où l'air est moyen ; 61 jours où l'air est soit détérioré soit mauvais ; il n'y a que quatre jours où l'air est satisfaisant. C'est quand même quelque chose qu'il faut prendre en considération, donc il faut que nous fassions quelque chose. Vous disiez aussi, la piétonisation c'est quelque chose qui est en cours. Il faut que les gens se l'approprient.

- Pour le stationnement, on a eu une augmentation du stationnement (+ 30 %) de surface en 2022 et supérieur à 2018 ;
- la mise en place des zones vertes, des zones rouges, des zones bleues : 1 200 abonnés sur les zones vertes. Ça veut dire que les gens se l'approprient, en quelques mois à peine ;
- la simplification de l'accès au *parking* de la Condamine et de Cernon, puisqu'on a mis ensemble les deux ;
- le stationnement gratuit : + 90 places ;
- la Place Foch – qui était un *parking* il n'y a pas très longtemps – je pense que tout le monde a remarqué qu'il n'y a plus de voitures sur la Place Foch. Je le dis parce qu'on ne relève que ce qui semble ne pas convenir mais on ne met pas en avant ce qu'a permis la piétonisation.

Les 30 minutes gratuites quand vous disiez qu'on n'était pas à l'écoute des commerçants en particulier, on était partis sur les places bleues à 20 minutes gratuites. Ils nous ont demandé de passer à 30, et pas à une heure parce qu'il faudrait qu'il y ait un *turn-over*. Si les gens stationnent pendant une heure, ça va poser des problèmes de rotation et je pense que ça ne va pas vraiment satisfaire les commerçants, surtout qu'on a des places de stationnement - que ce soit en surface ou en souterrain - qui sont à proximité. Je le rappelle, on a 30 minutes gratuites sur Emma CALVE et vous qui disiez qu'il y a des gens qui n'étaient pas satisfaits, je peux vous garantir qu'il y a énormément de gens qui sont satisfaits d'avoir ces 30 minutes gratuites, 30 000 tickets d'une heure distribués aux commerçants du périmètre pour le *parking* de La Capelle. Effectivement, suite à notre rencontre avec les commerçants, on leur a rappelé ce petit *flyer* qu'on avait distribué... »

Madame HAUMAITRE

« Là, vous me faites une présentation de votre projet, il n'y a pas de souci. Je me fais simplement le porte-voix de choses qui me sont remontées et ce ne sont pas des choses forcément négatives. »

Monsieur DOULS

« Vous savez, ces interrogations amènent aussi du doute et des questionnements sur le fonctionnement et ça n'amène pas de l'apaisement et de la dynamique. Nous l'avons dit depuis le début, cette piétonisation, il faut qu'elle soit appréhendée par les usagers, ça met du temps. C'est une évidence. On dit aussi qu'on n'est pas à l'écoute, on a fait deux expérimentations. Ce n'est pas rien. Donc, on a eu des citoyens qui ont été tirés au sort, on a rencontré des transporteurs, d'ailleurs, on a écouté leurs propositions par rapport aux horaires de livraison. Je ne veux pas rappeler ce qui s'est passé par le passé, je ne veux accabler personne, mais c'est un peu l'anarchie, la livraison. Les infirmières, les aides à domicile, on les a aussi écoutées. Donc c'est vraiment un projet d'équipe. Quand vous le dites : « Madame la Maire, ceci, cela... » je peux vous garantir que c'est un travail d'équipe. Effectivement, certains sont plus impliqués que d'autres mais tout se fait dans la concertation, donc c'est une validation que nous avons faite ensemble. Je reviens sur cette campagne de dénigrement systématique. Vous savez, ça ne me dérange pas et ça ne m'empêche pas d'avancer, mais ça met le doute aux gens, ça n'apaise pas et ça ne donne pas envie que les choses avancent plus rapidement parce que l'objectif est que le commerce aille mieux. Sur les réseaux sociaux, j'en passe et des meilleures... Je reviens sur « inutile et absurde », je ne sais même pas quoi répondre à ça. Nous allons donner des chiffres qui vont quand même être palpables – la piétonisation pour se déplacer, c'est compliqué : Boulevard Richard – Sadi Carnot, c'est 175 m. Si on est au milieu, c'est 75 m au plus. Je me suis déplacé et j'ai regardé, le magasin BUT, Casino, il y a 140 m. Et si vous voulez rentrer à l'entrée de Casino, c'est 100 m de plus, c'est 240 m. Donc, vous pouvez plaindre les gens qui vont à BUT, qui se garent devant et qui vont à Casino à 250 m. De quoi on parle ? E.Leclerc, jusqu'à la station, c'est 130 m. Moi, quand on me dit que la piétonisation, c'est inutile et absurde... Simplement, ça demande à avoir du changement et de la réflexion, et c'est pour ça que je vous montre ça, il faut l'appréhender – mais tous, moi le premier - et l'assimiler. Des places de stationnement, il n'en manque pas. »

Madame la Maire

« Si, vous avez évoqué le manque de places de stationnement et la nécessité de la passer à une heure. »

Madame HAUMAITRE

Hors micro

Madame la Maire

« Tous les personnels soignants ont la capacité à se garer sur toutes les places de manière gratuite, depuis toujours. C'est ce que Monsieur DOULS vous explique, il y a en gros 80 m entre l'endroit où on peut se garer gratuitement quand on est personnel soignant et l'endroit où on va en soins. C'est ce qu'il vient de vous expliquer, on tente de répondre à vos questions. »

Monsieur DOULS

« Je comprends que vous vous inquiétiez pour les personnes âgées, nous aussi. Mais ce sont toujours les gens qui ne sont pas concernés qui pensent... Je vous le dis parce que je les rencontre et je parle avec eux aussi, c'est comme les personnes à mobilité réduite. Les gens s'inquiètent pour les personnes à mobilité réduite... Le CCAS a récemment fait une enquête en novembre et en décembre, et sur la majorité des gens interrogés qui habitent dans ce périmètre, ils sont satisfaits de la vie en centre-ville. Ils sont satisfaits de la mixité, de la solidarité, de la piétonisation qui amène de la tranquillité au quartier – c'est bien ce que nous souhaitons – et la proximité des services et des commerces. Et comme je le dis toujours, quand on habite dans ces zones, il faut se réapproprier aussi les services et les commerces locaux, et pas toujours penser à utiliser sa voiture. C'est comme ça qu'on permettra aux commerces de travailler, en pensant aux commerces qui sont en bas de porte, avant de vouloir s'expatrier au bout de la ville. Je suis désolé si je n'ai pas répondu à toutes les questions, j'ai simplement essayé de vous amener des éclaircissements sur notre volonté de redynamiser le centre-ville et de tout mettre en œuvre, comme certainement d'autres ont essayé de le faire mais la conjoncture est ce qu'elle est. On essaye de les accompagner et on va persévérer. »

Madame la Maire

« Juste une précision par rapport à ce qui vient d'être dit, on n'a pas diligenté l'enquête du CCAS sur la piétonisation. Il s'agit d'« aller vers » avec les centres sociaux et donc de demander aux habitants du cœur de ville comment ils vivent leur ville. Sur 103 questionnaires distribués, 54 ont dit spontanément qu'ils étaient heureux de la piétonisation contre 15 foyers qui s'en plaignaient. Et dans le cœur de ville – ce sont d'autres analyses qui nous ont apporté ces chiffres il n'y a pas très longtemps, parce qu'on travaille aussi sur le transport public et la concession – 20 % de la population, soit un foyer sur cinq, n'a pas de véhicule dans le cœur de ville de Millau. Ce sont des éléments intéressants. »

Madame HAUMAITRE

« Juste une constatation, en aucun cas, je ne remets le bien-fondé de cette décision et de ce projet de piétonisation puisqu'évidemment, on ne peut pas aller contre ce genre d'idée et c'est plutôt louable. Simplement, il en découle des choses. Il y a des interrogations qui sont très précises et légitimes qu'on a envie d'avoir comme retour sur expérience, et c'est la population qui s'interroge. Et je pense que votre rôle – moi, c'est celui d'en être porte-voix et pas forcément simplement que ceux qui ne sont pas d'accord – c'est de répondre à ces questions et d'en faire l'écho. Moi, ce que je vous dis, c'est que ces questions-là découlent des gens qui n'avaient pas de réponses et qui vivent mal ce projet, sans remettre en question son bien-fondé. C'est juste ça. Et le problème qui avait été traité de manière commune, finalement, il n'y a pas d'éléments tel que j'aurai voulu qu'il soit traité... »

Madame la Maire

« Peut-être, on n'aurait pas dû traiter les deux mêmes questions. Elles nous semblaient proches, et je pense qu'au vu de ce que vous avez dit, vous avez un certain nombre d'éléments de réponse. Les éléments chiffrés, on ne les a pas encore, Madame HAUMAITRE. On était dans une phase d'expérimentation. »

Madame HAUMAITRE

« Il suffisait de le dire. On reprenait dans l'ordre et vous repreniez chaque élément et là vous me disiez : « Je ne suis pas en mesure, mais effectivement, ce sont des éléments de réponse que nous allons vous rapporter ». Là, par rapport au bout de souffle de certains corps de métier : voilà comment nous allons y répondre, ce qu'on peut proposer, ce qui existe déjà. C'était très simple de le faire de manière correcte. »

Monsieur DOULS

« Donc, visiblement c'était compliqué. »

Madame la Maire

« On ne va pas continuer à distribuer les bons et les mauvais points, on a déjà fait ça en début de séance. Vous aviez vos questions, on vous a apporté nos réponses, Madame HAUMAITRE. Et c'est vrai que l'autre question diverse n'était peut-être pas posée sur le même ton, ce qui a impliqué des réponses... Et je vous avoue qu'il y a quand même beaucoup de démagogie autour de la piétonisation, je ne dis pas que vous avez fait preuve de démagogie – en particulier exacerbée par les réseaux sociaux. Donc, c'est vrai que nous avons parfois le sentiment de répéter les mêmes choses mais la pédagogie, la politique, c'est aussi l'art de la répétition donc on va encore répéter avec plaisir. Madame HAUMAITRE, nous vous avons répondu, nous n'allons pas faire le débat là-dessus toute la soirée. »

3. Madame HAUMAITRE (lecture question)

« Concernant la végétalisation, pour améliorer notre cadre de vie en centre-ville, en juin 2022, il y a donc huit mois, il nous a été demandé de procéder à l'approbation d'une charte de végétalisation qui consistait, entre autres, à créer des fosses de plantations en pied de façades pour la mise en terre d'arbustes ou de fleurs d'espèces endémiques. La rue de la Capelle devait initier le dispositif. Or, à ce jour rien n'a débuté, j'ai appris par voie de presse, que la rue Clausel de Coussergues doit voir le début de cette initiative à l'automne 2023. La non-mise en place de la première retardera-t-elle d'autant plus la deuxième ? Les deux opérations seront-elles concomitantes ? Pourquoi ce retard ? D'autres endroits vont-ils en bénéficier et quand ? »

Madame JOUVE

« Je vais commencer par celles dont je me souviens. Est-ce que tout va être mis en place en même temps ? Non. Pourquoi il y a du retard sur la rue de la Capelle ? – c'est technique. C'est parce qu'on a répondu à cette demande qui était de la part des habitants et des commerçants. C'étaient des démarches conjointes, et il s'avère que pour avoir la possibilité de creuser ces fosses, il faut l'autorisation des propriétaires. Et comme dans cette rue, il y a peu de propriétaires et beaucoup de locataires, à ce jour nous avons je crois quatre ou cinq réponses de locataires, ce qui veut dire qu'on a dû attendre. Comme on était bien ennuyés par cette attente, on a tout d'un coup réalisé qu'on pouvait conjointement démarrer pour donner un signe sur les monuments qui appartiennent à la Ville. Voilà pourquoi vous entendez parler de la rue Clausel de Coussergues. En fait, on a mis en priorité tous les lieux qui nous appartiennent de façon à pouvoir lancer cette végétalisation. Il n'en demeure pas moins que la rue de la Capelle, ça va être fait au mois de mai. En tout cas, on est toujours soumis à ces attentes et c'est fort long sur le plan juridique. Ce n'est pas Clausel de Coussergues, j'ai dit une bêtise, je voulais dire Sadi Carnot. »

Madame la Maire

« En fait, Clausel de Coussergues, c'est un autre projet. S'il y a des propriétaires qui ont en envie de verdir, on peut aussi parce que l'idée que nous avons c'est d'accéder à la demande dans le périmètre de l'hypercentre de tous ceux qui sont intéressés par le verdissement, d'étudier la faisabilité technique comme le disait Madame JOUVE. Sur Clausel de Coussergues, il s'agit d'aménager cet espace qui est un espace plutôt routier, aujourd'hui, en espace piéton. Donc, il s'agit de verdir, parce qu'elle est très minérale, cette rue, et pas très qualitative, en aplanissant aussi et en supprimant les trottoirs de part et d'autre pour éviter cet aspect routier. Donc, les travaux qui seront faits sur cet espace vont au-delà de la charte qui avait été votée il y a quelques mois. »

Madame JOUVE

« À ce jour, il y a à peu près une vingtaine de demandes spontanées qui ont été reçues en mairie et qui vont être honorées. »

Madame la Maire

« Donc, ça ne va pas démarrer dans une rue en particulier, mais un peu partout dès que ça sera possible. »

4- Madame HAUMAITRE (lecture question)

« Nos jeunes et le protoxyde d'azote : en mars 2021 par voie de presse, je m'interrogeais et je vous interpellais déjà sur ce sujet. Les effets sont dévastateurs et sa consommation bien trop banalisée. Cette « drogue du pauvre » en accès libre pose de vrais problèmes de santé publique et de pollution, avec les cartouches qu'on retrouve disséminées un peu partout. Serait-il envisageable si cela n'est pas encore le cas, de prendre un arrêté municipal interdisant la vente de ces cartouches aux mineurs ? Cela n'enrayera sûrement pas le phénomène mais peut contribuer à le juguler. »

Monsieur ARTAL

« Effectivement, au cours de l'année 2019 et 2020, le responsable des stades avait constaté que chaque lundi matin, il retrouvait des siphons à chantilly, des cartouches de protoxyde d'azote et des bouteilles cassées qui jonchaient le sol du

stade scolaire. Cependant, il convient de préciser que rien n'avait été constaté par les forces de police nationale et municipale. Aussi, nous avons pris contact en 2020 avec l'unité mobile du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usages de drogue. Et après avoir échangé avec la directrice adjointe, Madame CAVAGNAC, l'équipe mobile a pu, à cette occasion, se déplacer au stade scolaire pour rencontrer d'éventuels usagers. Ensuite, l'équipe mobile est venue en réunion du CLSPD (Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance) pour présenter son fonctionnement. Elle est présente depuis ce jour une fois par mois à Millau. Attentifs à cette problématique, en communiquant avec les chefs d'établissement scolaire, les agents de terrain ainsi que la police nationale – puisque les faits se déroulaient en soirée – nous leur avons demandé de ne pas hésiter à nous faire remonter tout incident. En réunion, nous avons suggéré que si ce phénomène venait à se populariser, le CLSPD envisagerait de préconiser une opération de communication auprès des collèges et des lycées, notamment améliorer l'information des consommateurs avec des professionnels qui les entourent dans les milieux de santé (les infirmières scolaires, par exemple) avec l'accord des responsables d'établissement. Des ateliers pédagogiques pour ces thématiques : alcool, stupéfiant, auprès des classes de seconde du lycée seront organisés au cours du dernier trimestre scolaire de 2023. Au-delà du protoxyde d'azote, je demanderai à ce qu'un *focus* soit fait sur les *chemsex* qui sont des drogues utilisées pour améliorer les performances sexuelles qui sont dévastatrices, elles aussi. S'agissant de l'arrêté municipal que vous nous demandez, il nous paraît utile de connaître un certain nombre d'éléments factuels qui permettraient d'établir la réalité des faits, la prise d'arrêté doit être fondée sur des troubles avérés et aujourd'hui, nous n'avons pas eu de retour sur des troubles avérés de consommation de protoxyde d'azote donc, on ne prendra pas d'arrêté à ce jour. »

Madame la Maire

« Mais ça reste un sujet qui prend toute notre attention dans le cadre du CLSPD. »

Madame HAUMAITRE

« Trouble avéré, vous voulez dire : sur la voie publique ? »

Madame la Maire

« Non, police et des constats. Dans le CLSPD, il y a tout un tas d'institutions, il y a des établissements scolaires, il y a les forces de police, les acteurs sociaux... Donc, ça permet d'avoir une vision assez large de ce qui se passe et de ce qui ne se passe pas. Et on a la chance d'avoir quelqu'un qui qualifie tout le temps la réalité des faits, donc on n'est pas sur du ressenti. Pour le moment, les faits ne sont pas avérés par l'ensemble des partenaires mais ça va peut-être changer très vite. »

Madame HAUMAITRE

« Oui, puisqu'au collège, effectivement, pour le public mineur, ce sont quand même des choses très inquiétantes et dont les parents nous font des retours, en tant que déléguée de parents d'élèves au collège, il y a de vraies interrogations et de la consommation avérée, ça c'est sûr. Et c'est pour ça que cette interdiction de vente aux mineurs paraissait peut-être essentielle. »

Madame la Maire

« N'en parlez pas au passé. On veut bien, mais il faut d'abord qualifier les choses. »

4- Madame HAUMAITRE (lecture question)

« **Flamme olympique** : la flamme olympique passera par Millau. Nous avons la première ligne de l'addition : 20 000 €, seule information en notre possession. Pouvons-nous être informés - mes questions sont toujours dans ce sens qui est d'avoir des informations, pour favoriser la projection de chacun - des modalités de ce passage, ce que cela va impliquer en logistique, en encadrement, en sécurité, en animation ? Quelles seront les retombées économiques et de notoriété ? Comment seront-elles impulsées et garanties ? En fonction de tout cela, pouvez-vous nous donner une idée des autres lignes de l'addition en nous donnant la hauteur estimée des dépenses que l'événement va forcément générer ? »

Monsieur MAS

« Le passage de la flamme est symbolique de première grandeur. Comme le voulait Pierre de Coubertin, cette longue cérémonie, de pays en pays, qui mobilise des milliers d'athlètes installe une continuité avec la naissance de notre civilisation avec la Grèce Antique. La flamme sera allumée à Olympie, ville grecque où se déroulaient les jeux, puis prendra la mer et arrivera à Marseille – l'ancienne Massalia qui fut fondée par des grands sur un navire en se déplaçant sans moteur comme dans l'antiquité puisque ce sera le Belem, ce somptueux bateau à voile que la France a su conserver. De là, elle passera de main en main et elle traversera le sud de la France en passant par Montpellier et Sète pour ensuite transiter par Millau. On n'a pas encore le programme. La flamme – symbole de paix – car dans l'Antiquité, tous les conflits opposant les cités devaient s'arrêter durant le déroulement des Jeux. Les J.O., ce sont donc bien sûr les

valeurs du sport, du collectif, du dépassement de soi et ce sont aussi des valeurs de paix, au moment où la guerre est aux portes de l'Europe et où se termine cette période pénible où nos concitoyens se sont repliés sur eux-mêmes depuis le Covid. Ce sera un événement unique qui n'est pas près de se répéter et ce sera une opportunité exceptionnelle pour la Ville de Millau de se faire connaître aux yeux du monde. Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur ses valeurs à travers un événement populaire et rassembleur. Ce sera aussi l'occasion de mettre notre territoire à l'honneur devant plusieurs centaines de milliards de téléspectateurs avec notre viaduc, nos paysages d'exception, notre propre mobilisation, celle de Millau la sportive, avec nos clubs, nos bénévoles, nos événements sportifs mais aussi, celle de tous les habitants de la Ville du Sud-Aveyron. Ce sera donc l'occasion de fêter le sport, de le mettre à l'honneur et mettre à l'honneur nos sportifs. Songez à ce que cela représentera pour nos enfants, qui pourront assister à cet événement qui met en valeur la fraternité humaine à travers ces athlètes hommes et femmes qui y participeront et dont ils conserveront toute la vie le souvenir. Bref, que du positif, et tout cela grâce à un partenariat remarquable avec Sète et Montpellier, un partenariat qui permet que Millau soit partie prenante en fonction de ses moyens qui sont évidemment plus modestes que ceux de Montpellier et de Sète. Et tout cela n'est pas cher payé, 10 000 € pendant deux ans sur des budgets déjà fléchés sur Terre de Jeux avec ce partenariat Sète - Montpellier porté par l'Office du tourisme car il s'agit bel et bien d'attractivité de notre territoire en promouvant notre ouverture vers la Méditerranée en lui donnant une visibilité internationale. Nous allons travailler avec l'ensemble des clubs, des sportifs, des écoles, dès que le COJO nous donnera une date de passage qui peut être entre mai et juillet. Nous vous tiendrons informés avec un grand plaisir et toujours autant d'enthousiasme comme tous les autres Millavois dès que nous en saurons davantage. Tout ceci sans dépense supplémentaire, il faut que ça soit clair. C'est donc tout bénéfique pour nous tous et je tiens à vous remercier pour cette question parce que ça met en valeur cette magnifique opportunité. Vive le sport, vive les J.O. »

Madame la Maire

« Beaucoup de questions qui restent aussi encore en suspens pour nous, la date va conditionner beaucoup de choses quant au déroulement. On vous apportera les réponses au fur et à mesure. »

5- Madame HAUMAITRE (lecture question)

« Comités de quartier : véritable ambassadeur, interlocuteur privilégié au cœur de la vie de vos administrés, vrai vecteur de communication, vrai maillon indispensable pour favoriser la « co-construction » des projets de la Commune, *quid* de leur mise en place ? »

Monsieur ARTAL

« Merci pour cette question. Peut-être un élément de contexte, le conseil ou comité de quartier - le terme générique est conseil de quartier - est obligatoire dans les Communes de plus de 80 000 habitants et dans les quartiers en politique de la Ville. En Aveyron il y en a deux : Onet-le-Château et Villefranche-de-Rouergue et pour les Communes dont la fourchette 20 700 – 79 000, c'est facultatif. Pour autant, ça reste un outil intéressant, néanmoins l'élément sur lequel je voulais apporter une précision. À titre personnel, je n'y vois pas d'inconvénient. Néanmoins, derrière, il faut étudier toute politique publique, il y a nécessairement des coûts de fonctionnement. Malheureusement, quand je me présente à un habitant, je n'ai pas envie de faire renvoyer le fait que je vais pouvoir répondre à ses interrogations, suggestions, doléances le plus rapidement possible, même si elles peuvent être pertinentes. Toutefois, dans ces conseils de quartier, c'est la raison pour laquelle dans les autres villes, ils mettent en regard une enveloppe. Dans certaines villes, ça va jusqu'à 30 000 € par an pour une enveloppe dédiée en conseil de quartier pour faire de l'aménagement urbain, pour réaliser une petite fête de quartier, etc. Ce sont des choses extrêmement positives pour la vie de quartier et puis il faut aussi qu'il y ait un agent pour suivre chaque dossier, parce qu'à Millau, on a 17 quartiers. Ça a malheureusement un coût de fonctionnement, ça peut avoir un bénéfice en termes de cohésion sociale. Donc sur ce mandat-là, on ne pourra pas le mettre en place. Néanmoins, ce que nous mettons en place en parallèle, ce sont des actions de concertation avec du tirage au sort parce que là, on cible des gens que nous ne voyons pas dans les réunions. C'est ce qu'on essaye de décliner. J'ai tenté de vous répondre, je m'excuse pour a confusion. »

Madame HAUMAITRE

« Juste une précision : ce n'était peut-être pas forcément dans le sens « doléances remontées vers la municipalité » mais c'était peut-être l'utilité dans l'autre sens aussi, par exemple sur des opérations que vous pouvez mener. Et finalement il y a une communication qui se fait très verticalement, et ça permettrait avec ces conseils de quartier de diffuser et d'investir auprès de tout le monde l'information un peu plus précisément. Ils se feraient le relais, si vous voulez, mais dans ce sens « opérations et liens » qui peuvent être entretenus entre les idées et les choses mises en place par la municipalité et les quartiers. »

Monsieur ARTAL

« Je vois ce que vous voulez dire et on essaye de le faire justement sur des barnums et des réunions. Par exemple, je me souviens à la piscine, on l'a fait avant les travaux pour pouvoir répondre aux interrogations des habitants et c'est bien légitime. »

Madame la Maire

« En fait, on fait de la démocratie directe. Tous les mois, on est sur le marché, dès qu'il y a un projet, on met des barnums, on explique. Chaque fois, nous avons fait ça. Quand il s'agit d'un grand projet, il y a les tirages au sort et carrément les groupes de travail qui y contribuent, donc c'est une autre façon de voir la démocratie locale. »

Madame HAUMAITRE

Hors micro

Madame la Maire

« Ça va venir. C'était la première année, l'année dernière. »

6- **Monsieur ASSIER** (lecture question)

« Bonsoir à tous. Depuis votre élection, les locaux du sous-sol du Créa sont inoccupés. Après une décision annoncée d'installer les archives municipales dans ce lieu, vous avez dû y renoncer, constatant peut-être que cette installation demandait de nouveaux travaux, dus à des problèmes d'humidité pour du stockage d'archives. Ne serait-il pas possible d'y héberger diverses associations en attente d'espace, faire bénéficier les financeurs de la rénovation du sous-sol du Créa, je pense bien sûr aux Millavoises et aux Millavois, ce serait conforme au bon sens ? »

Monsieur WOHREL

« Je vais répondre avec plaisir, je vais être bref. La raison de cette brièveté, c'est qu'on a déjà répondu à ces questions à différentes occasions. Alors non, pas de renoncement concernant les archives. Il doit y avoir une étude menée par un architecte programmiste qui déterminera quel est le lieu le plus adéquat pour accueillir les archives. Je rappelle que si aujourd'hui, le fonds ancien bénéficie de conditions de conservation tout à fait satisfaisantes moyennant loyer, il n'en est pas de même pour le fonds contemporain qui fait peser un risque sur l'hôtel de ville. Et concernant l'hébergement des associations, vous savez que nous devons reloger un certain nombre d'associations qui sont impactées par le chantier de la Résidence senior de l'Ayrolle et actuellement il y a une concertation qui se déroule avec la direction du Créa, ces mêmes associations pour qu'elles puissent bénéficier d'une installation au Créa. Donc je me réjouis que nous parvenions enfin à une concordance de point de vue sur l'utilisation du CREA. »

Monsieur ASSIER

« Depuis deux ans et demi, les travaux n'ont pas avancé. »

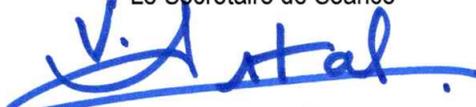
Madame la Maire

« Les travaux n'étaient pas finis il y a deux ans et demi, Monsieur ASSIER. Il y a plein de malfaçons. Vous le saviez. Toutes les questions sont épuisées et l'ordre du jour également. Je lève donc cette séance du Conseil municipal et vous souhaite une très bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Millau, le 16 février 2023

Le Secrétaire de Séance


Valentin ARTAL

La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL



